



Conservatoire du littoral

LES ACTIONS DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

EXPOSITION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous. Le législateur a ainsi décidé de créer en 1975, le Conservatoire du littoral, un établissement public unique en son genre dont la mission est de protéger les espaces naturels et paysages littoraux en acquérant des parcelles du littoral, menacées par l'urbanisation ou dégradées, pour en faire des sites naturels restaurés, aménagés, et permettant d'accueillir le grand public dans le respect des équilibres naturels.

Le Conservatoire du littoral agit donc depuis 50 ans pour la préservation et la valorisation des sites naturels du littoral breton.



PROTEGER

D'une manière globale, les interventions du Conservatoire du littoral apportent des réponses à trois constatations :

- la forte pression foncière qui met en péril des sites remarquables : le Conservatoire bloque l'étalement urbain et restaure des zones dégradées/anthropisées ;
- l'absence de gestion des espaces naturels menace les équilibres écologiques : par son action, le Conservatoire met en place un dispositif de gestion avec la collectivité territoriale, dispositif robuste et adapté à chaque contexte local,
- les sites de grand intérêt patrimonial ou touristique nécessitent une protection en vue de répondre à la demande du public : en apportant son expertise et son expérience, le Conservatoire met en place des dispositifs d'accueil et de canalisation du public visant à préserver l'intégrité des espaces naturels concernés.

SAUVEGARDER

À chaque acquisition, le Conservatoire définit un programme d'actions pour assurer la protection et la gestion durable du site. Des bilans écologiques sont d'abord réalisés afin d'identifier les enjeux environnementaux et d'établir un programme de restauration sur plusieurs années. Des aménagements peuvent ensuite être mis en place pour concilier préservation de la biodiversité et accueil du public. La gestion quotidienne des sites est généralement confiée à des partenaires territoriaux comme les collectivités locales ou des associations de protection de l'environnement.

SENSIBILISER

L'ouverture des sites au public doit rester compatible avec la préservation de leurs équilibres écologiques et paysagers. Les visiteurs sont ainsi invités à adopter quelques règles simples :

- Emprunter les chemins existants et respecter les enclos afin d'éviter le piétinement de la végétation.
- Ne prélever ni sable, ni roches, ni galets pour préserver les habitats naturels.
- Ne pas déranger les animaux afin de respecter leurs cycles vitaux.
- Emporter ses déchets pour préserver la qualité des paysages littoraux.



- 📍 **Conservatoire du littoral**
- 📍 8 Quai Gabriel Péri, 22190 PLERIN
- ☎ 02 96 33 66 32